

DESCRIPTION DU CYCLOMOTEUR MOTOBECANE TYPE AV 89

Construit par "Les Ateliers de la MOTOBECANE"

16, Rue Lesault - 93 PANTIN (Seine-Saint-Denis)

R. C. Seine 54 B 7011

Marque. - MOTOBECANE. - Type. - AV 89. - Genre. - CYCLOMOTEUR.

Nombre de places assises (y compris le conducteur). - 1. Possibilité d'adapter un tan-sad ou de monter une selle biplace.
Le nombre de places assises passe alors à 2.

Poids total autorisé en charge. - 178 kg.

Nom et adresse du constructeur. - ATELIERS DE LA MOTOBECANE
16, rue Lesault - PANTIN (S. St-Denis).

1. - CONSTITUTION GÉNÉRALE DU VÉHICULE

Nombre de roues. - Deux.

Roue motrice. - Arrière.

Constitution du cadre. - Cadre coque en tôle emboutie soudée formant réservoir à sa partie supérieure avant.

Roues. - A rayons, munies de pneumatiques de 2 1/4 x 18.

Pédalier. - A roue de 32 dents. Cette roue entraîne par l'intermédiaire d'une chaîne à rouleaux un pignon à roue libre de 20 dents, solidaire du moyeu arrière.

Emplacement et disposition du moteur. - Devant le pédalier.

2. - DIMENSIONS ET POIDS

Empattement extrême. - 1 m 09.

Dimensions maxima du véhicule. - Longueur 1 m 71. - Largeur 0 m 60.

Hauteur libre au-dessus du sol. - 0 m 11.

Poids du véhicule sans carburant. - 49 kg.

Poids du véhicule en ordre de route. - 53 kg.

Poids total autorisé en charge. - 178 kg.

3. - MOTEUR

Type. - A explosion. - Cycle à 2 temps, monocylindrique.

Alésage. - 39 mm. - Course 41,8 mm. - Cylindrée 49,933 cm³.

Taux de compression. - 8,6.

Carburant normalement utilisé. - Mélange essence-huile 2 temps.

Réservoir. - Contenance 5 litres. Fermé par un bouchon en matière plastique.

Régime de rotation du moteur. - Maximum 5200 t/mn. Correspondant au couple maximum 3,500 t/mn - correspondant à la puissance maximum 5200 t/mn.

Echappement. - Un tube du type "TROMBLON" d'un diamètre croissant progressivement de 22 à 63 mm intérieur, de 250 mm de long, débouche dans un pot cylindrique d'un volume égal à 0 L. 650 environ. Le pot contient 3 diaphragmes percés de trous et un tube également percé de trous délimitant des chambres de détente de volumes différents. La sortie est effectuée par un tube de 11 mm de diamètre intérieur. Le volume total du dispositif d'échappement est de 1 L. environ.

Le niveau sonore des bruits mesuré suivant les prescriptions de l'Arrêté Ministériel du 25 Octobre 1962 est de 72 d B A.

Le silencieux d'échappement est repéré par le chiffre 85 encadré par les poinçons du constructeur.

Alimentation du moteur. - Carburateur GURTNER à passage de 12 mm. A niveau constant commandé par poignée tournante à main droite. Dispositif de départ commandé par un levier au guidon, à main gauche. Le carburateur est muni d'un silencieux d'admission.

Allumage. - Par volant magnétique NOVI et bobine haute tension.

Graissage. - Par mélange d'huile à l'essence.

Refroidissement. - Par air.

Mise en marche. - Pédalage. Un décompresseur est conjugué avec la poignée tournante droite, commandant les gaz.

Antiparasitage. - Le véhicule est muni d'un antiparasite agréé pour lui par l'ORTF.

4. - TRANSMISSION DU MOUVEMENT

Embrayage. - Du type centrifuge, entrant en action automatiquement quand la vitesse de la machine atteint 6 km/h. Un deuxième embrayage concentrique au premier est solidaire de la vitesse de rotation du moteur et entre en action à 2,500 tr/mn.

Transmission. - Une poulie solidaire de l'arbre moteur entraîne, par l'intermédiaire d'une courroie trapézoïdale de 18 x 8 une poulie concentrique à l'axe de pédalier, cette dernière solidaire à volonté d'un pignon de 11 dents entraîne, par l'intermédiaire d'une chaîne à rouleaux au pas de 12,7 une roue de 48 dents solidaire du moyeu arrière du cyclomoteur.

Dispositif de mise en bicyclette. - Un bouton tournant situé dans la poulie de pédalier la rend solidaire à volonté du pignon de 11 dents. Ce dispositif permet l'utilisation en bicyclette.

Le cyclomoteur comporte un changement de vitesse automatique par poulie extensible commandée par billes centrifugées. Le moteur est monté basculant autour d'un axe supérieur. Il est guidé dans son déplacement et repoussé vers l'avant par un ressort pincette qui assure la tension de la courroie.

Démultiplication. - Petite vitesse : $\frac{242}{48,5} \times \frac{48}{11} = 21,7$

Grande vitesse : $\frac{242}{87} \times \frac{48}{11} = 12,1$

Nombre de vitesses : infini.

Avec des pneumatiques de 2 1/4 x 18 (dont la circonférence de roulement sous charge est de 1 m 73) au régime du moteur de 1,000 tr/mn, la vitesse atteinte est de : Petite vitesse 4,8 km/h. - Grande vitesse 8,5 km/h. - Au régime maximum du moteur, la vitesse maximum du véhicule ressort à 44,2 km/h.

Indicateur de vitesse. - Encastré dans le phare.

5. - SUSPENSION

Avant. - Télescopique. - Arrière : par bras oscillant et amortisseurs télescopiques à ressorts.

6. - FREINAGE

Frein avant. - A tambour avec segments intérieurs, diamètre 100 mm commandé par un levier à main droite et par câble.

Deux garnitures : Longueur 80 mm, Largeur 23 mm, surface totale : 36,8 cm².

Frein arrière. - A tambour, avec segments intérieurs, diamètre 100 mm, commandé par un levier à main gauche et par câble.

Deux garnitures : Longueur 80 mm, Largeur 23 mm, surface totale 36,8 cm².

7. - ECLAIRAGE ET SIGNALISATION

Equipement électrique. - Le volant magnétique alimente sous 6 volts un projecteur d'un type agréé, et un feu rouge arrière.

Catadioptré. - Le véhicule est muni d'un catadioptré agréé.

Le volant magnétique alimente un avertisseur constitué par un timbre électrique.
Le cyclomoteur est muni d'une plaque métallique fixée sur la douille de direction portant le nom du constructeur, la cylindrée, le type, le numéro de série, l'indication "CM", ainsi que l'indication du lieu et de la date de sa réception par le Service des Mines.
Ces indications sont encadrées par le poinçon du constructeur.
Le numéro du cyclomoteur est frappé sur la patte inférieure droite du cadre servant à la fixation du moteur.
L'indication de la cylindrée est gravée sur le carter moteur droit.
Le numérotage dans la série du type a commencé au n° 89.129.350.

Il résulte des constatations effectuées à la demande du constructeur, le 20 Juin 1960, que le véhicule N° 2.323,180 à moteur n° 2.649,327 ci-dessus décrit et présenté comme prototype d'une série MOTOBECANE type AV 89 satisfait aux dispositions des articles R.69 à R.73, R.104, R.188 et R.194 à R.199 du Code de la Route et des arrêtés ministériels pris en application.

Paris, le 1^{er} Juillet 1960
L'Ingénieur des TPE (Mines)
(signé : FLAGEOLET)

La notice ci-dessus, qui précède le procès-verbal de réception, déjà modifiée le 30-1-64 (AU-1260-63) a été mise à jour conformément aux prescriptions de l'article 5 de l'arrêté ministériel du 19 juillet 1954 relatif à la réception des véhicules. Cette mise à jour s'applique à partir du N° d'ordre dans la série du type : 89 129 350.

Paris, le 18 février 1972
L'Ingénieur des TPE (Mines)
(signé : HAZOTTE)

Je soussigné, Annick REYNIER, représentant dûment accrédité des «ATELIERS DE LA MOTOBÉCANE», 16, rue Lesault
93502 PANTIN (Seine-Saint-Denis), constructeur, certifie :

1 Genre : Cyclomoteur. 2 Marque : Motobécane 3 Type : AV 89 4 N° dans la série du type : cadre moteur 5 Source d'énergie : Mélange d'essence et d'huile 2 temps 5 bis, Cylindrée (en cm³) : 49,933 cm³ 2 ou 4 temps : 2 temps.	6 Puissance administrative : 7 Carrosserie : Solo 8 Nombre de places assises (y compris le conducteur) : 1 9 Charge utile : 10 Poids à vide : 49 kg. 11 Poids total autorisé en charge : 178 kg. du véhicule isolé : d'un ensemble :
--	---

b) Que ce véhicule sort de nos usines le
pour être livré à

Fait à



“Toute transformation du Châssis de ce véhicule susceptible de modifier sa situation au regard des articles 54 et 62, 69 à 81 du code de la route, ou toute modification du véhicule à la suite de laquelle il cesserait d’être conforme aux indications portées sur le certificat de conformité ci-dessus, doit faire l’objet d’une déclaration à la Préfecture”.